

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1065 DU 29 JUIN 1966:

n° 1065

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 juin 1966

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1966

Date du numéro
1 août 1966

TEXTE INTÉGRAL

Le milicien de 2e classe Ahmed Sougueh Egueh, matricule 2660, de la 1er Compagnie de Milice à Dikhil, reconnu inapte au rengagement par le Conseil de Santé, est licencié pour raison de santé à compter du 25 juin 1966. Totalisant quatre ans deux mois quinze jours de services effectifs à la Milice et sa maladie étant imputable au service, l'intéressé pourra prétendre à une pension d'invalidité de 100 %, à savoir quarante-trois mille deux cents francs Djibouti (43.200 FD) payable trimestriellement à terme échu, sur le vu d'un certificat de vie délivré par les autorités compétentes du Territoire, à l'exclusion de tout pécule ou d'allocation viagère.